

Image not found or type unknown



Iregularite pour salaire horaire

Par **balaban**, le **05/06/2009** à **00:32**

Je suis salarié d'une société de bâtiment contractuel CDI. Les congés payés sont réglés par la caisse de congés payés de bâtiment. En 2008, le salaire horaire était de 11,61 pour 1855 heures travaillées. En 2009, il est de 11,32 pour 1416 heures travaillées et 117 heures d'arrêt maladie. Est-ce normal que le taux horaire change (diminue) chaque année ? De quoi dépend cette situation ? Merci de votre réponse rapide.

Cordialement
Balaban Ersan